

leurs résolutions capitulaires. Le six juillet, toute la communauté étant réunie, fut rédigée pour leur défense une longue relation précédée de ce solennel préambule :

« Dieu qui pour sa plus grande gloire et pour notre plus
« grande perfection se fait un plaisir d'éprouver ses élus
« par le feu des persécutions et de les abandonner aux plus
« fâcheuses disgrâces, a permis en ces temps que tout ce
« couvent ait souffert cette rude épreuve et ce triste abandon,
« comme une illustre marque que nous sommes les enfants
« de la croix et le jouet du monde. L'occasion a été telle
« que nous l'allons décrire à la postérité, et Dieu qui
« pénètre les reins et sonde les abymes, sait que nous
« n'avancions rien qui ne soit véritable. »

Cette déclaration devait forcément trouver place dans une histoire de leur monastère. Les Carmes l'ont écrite et tous signée pour réfuter les erreurs que des esprits prévenus, ou égarés par quelques vestiges d'une inique procédure, pourraient, plus tard, vouloir accréditer aux dépens de leur réputation. En 1837, a paru une notice historique sur la chapelle des Pénitents de la Miséricorde (9). Son auteur, injustement sévère pour les Carmes, ne leur ménage pas les plus amers reproches. Selon lui, en effet, « s'ils n'étaient pas
« très consciencieux en affaires, ils entendaient du moins
« très bien leurs intérêts. La Confrérie des Pénitents
« essayait en vain de se soustraire à la rapacité de ces reli-
« gieux, » et, citant de prétendus exemples de tracasseries suscitées aux confrères par la mauvaise foi des Carmes, il trouve dans les quelques faits qu'il énumère la preuve de la jalouse et sordide cupidité des moines de ce couvent.

(9) Léon Boitel, Lyon, in-8.